

R. Par. 4. Int. 62, N. 28. A. orange ce 24. de Juin 1688.

Monsieur

Portelaire,  
dispute ~~de~~ Lubère  
saurin <sup>2<sup>me</sup></sup> de Sylvaire  
from ~~trabal~~ p. la ~~m...~~  
Indice à l'orange.

Enfin sur les lettres escrites par M. de Portelaire, et  
deuant depute en Cour d'Angleterre, et aupres de Madame  
La Princesse D'Orléans, par lesquelles Il demande des  
nouveaux ordres, et qu'on luy envoie de l'argent, Il  
a <sup>esté</sup> deslibéré de l'ouyr avant que luy si le Seigneur qu'il  
a fait et fait encores à Paris a esté utile ou inutile  
pour le service de S. A. Il est surpayé ou non au  
moyen de l'argent qu'il a receu. Et quant à son  
sejour à Lauenis, La Cour ou estoit le Bureau La  
Jury absolument inutile, à moins qu'il aye sur ce  
des ordres express de S. A. ou de ceux qui administrant  
ses affaires,

ce qui nous a obligé d'en user de la sorte touchant le sejour  
qu'il a fait jusques à present à Paris, est qu'il nous écrivit  
dans le commencement, qu'il avoit eu ordre de vous, de ne  
bouger point de Paris, qu'il n'eut les ordres de Madame la  
Princesse D'Orléans, vous m'obligerez, Monsieur, de me faire  
sçavoir ce que vous luy avez dit sur ce sujet  
et pour son sejour à venir à moins que S. A. luy ordonne de

estbe contraint au payement de ce qu'il pourra deuoir pour le regard de  
Lad. monnoye, et sur cet point il est fait Justice aux parties  
Il y a apparence que nous nous conformerons au pacte qui est dans le Bail  
p obstant que non obstant tous differents qui pourra auoir entre Le Prince et Le Fermier  
Lad. Fermier sera toujours tenu de payer et maintenir le Prince des quartiers  
Athens et à esheer, ~~Recesses de ce~~ moins ce sera mon sentiment Pour  
le fonds de L'aire Il semble qu'il y ait lieu que le Prince aye regard  
à La non payement dudit Fermier sauee par mesme à laquelle il n'est  
pas en son pouuoir de resister  
Je vous auis dicit un petit mot de L'insolence qui a este commise à Courtoyon  
par un homme de nostre religion qui s'importuna le jour de La feste d'eu

L'arresté à Paris vous voyez comme nous le Duc est —  
entièrement inutile, le partant il ne peut plus parler en  
qualité de député du Parlement, et vous pouvez, nous en  
encas qu'il la prit, faire voir notre revocation, laquelle  
vous sera envoyée par M<sup>r</sup>. Saurin, ou aujourd'hui ou  
l'ordinaire prochain.

J'attens toujours vos nouveaux ordres sur le sujet de la  
deliberation que nous avons prise au Bureau touchant le  
dernier ordre envoyé par Madame La Princesse de Siam, pour  
les finances de S. A. J'espère que vous nous ferez savoir à  
M<sup>r</sup>. Saurin et à moy que vous approuvez notre conduite, puis  
qu'elle est conforme aux volontés de S. A. et que ce  
rencontre vous vous declarerez pour nous contre M<sup>r</sup>. l'Advocat  
General qui sous de beaux pretextes veut rendre Inutiles  
les ordres de S. A.

Cependant Je vous dois dire que nous avons noté de  
signifié à M<sup>r</sup>. Franquet Commissaire de M<sup>r</sup>. de Beauregard  
Chancelier General de S. A. de laquelle nous vous avons envoyé  
une copie, led. M<sup>r</sup>. Franquet a desobéi fait arrester entre  
les mains des sous fermiers tout ce qu'il devoit, qu'en suite  
nous en avons delibéré en Bureau, et que M<sup>r</sup>. Saurin et  
moy avons chargé M<sup>r</sup>. l'Advocat General de tenir la main  
à l'exécution des ordres de S. A. ce qu'il n'a pourtant pas  
encore fait, Il est la seule personne legitime pour  
agir, et nous ne pouvons que l'en charger par nos deliberations

Je vous dois dire aussi que le fermier presse d'estre  
dechargé du prix de la ferme a concurrence de ce que  
peut valoir la moye de S. A. de laquelle Il se fait  
entièrement privé par une force majeure comme Il vous  
est connu, sur quoy le Parlement a donné un delay  
de deux mois à M<sup>r</sup>. l'Advocat General pour en donner  
connoissance à S. A. et recevoir les ordres, mais a present  
led. fermier demande que pendant proces, Il ne puisse

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Vertical handwritten text on the right margin, possibly a list or index.]*